



Détournement de fonds association 1901

Par **brumaise**, le **13/07/2012** à **15:30**

Bonjour,

Je suis président d'une association depuis 2 mois maintenant. Après audit des comptes de l'association, il nous apparaît un nombre important de dépenses non justifiées (absence de factures, retraits d'espèces conséquent non justifiés,...).

Notre audit maintenant réalisé, nous souhaitons nous prémunir de cette situation afin de ne pas être accusé de complicité de ces agissements.

Quelle démarche devons nous mettre en oeuvre afin de nous couvrir sachant que les finances actuelles de l'association ne nous permettent pas d'engager des procédures onéreuses ?

Merci par avance pour vos retours